



Déclaration de litige pédagogique

Préambule :

Un(e) étudiant(e) qui considère être en situation de litige pédagogique avec un(e) enseignant(e) ou un membre du personnel du Cégep de Sept-Îles peut avoir recours à la Procédure de résolution des litiges pédagogiques mise en place par l'établissement. Il est nécessaire d'avoir pris connaissance de l'ensemble de la procédure et d'avoir compris chacune des étapes avant de commencer à remplir la déclaration.

Il est fortement conseillé à l'étudiant(e) de se faire assister par le(la) répondant(e) des litiges pédagogiques pour remplir convenablement la déclaration. Il est également de la responsabilité de l'étudiant(e) d'être honnête et de bonne foi dans toutes ses déclarations. Si le(la) répondant(e) estime que les informations ne sont pas suffisamment contextualisées, qu'elles sont utilisées sans droit, par ignorance, de façon injuste, frivole ou volontairement vexatoire, la déclaration pourrait être jugée irrecevable.

Une fois cette déclaration remplie et remise au (à la) répondant(e), elle sera automatiquement acheminée à l'enseignant(e) concerné(e) pour obtenir sa version des faits et ensuite au comité de prévention des litiges pédagogiques du Collège. L'étudiant(e) peut faire la demande de se retirer du processus même lorsque celui-ci est entamé. Par contre, en fonction des informations qui sont mentionnées dans ce document, il est possible que le comité fasse tout de même des recommandations à l'enseignant(e). Dans un tel cas, l'étudiant(e) sera informé(e) de la situation et des intentions du comité.

Le(la) répondant(e) assurera un suivi avec l'étudiant(e) : à la fois pendant le traitement de la déclaration et dans les semaines qui suivront (semaines 2 et 4 après le dépôt de la déclaration). Il sera alors important de mentionner lors de ces suivis si le litige est résolu, s'il perdure ou si vous considérez être victime de représailles.

Il s'agit d'une déclaration :

- Individuelle
- De groupe¹

¹ Dans le cadre d'une déclaration de groupe, veuillez joindre une liste de tous les étudiants participant à la démarche au moment de déposer la déclaration.

Personne(s) signataire de la déclaration de litige pédagogique :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Nom de l'employé(e) visé(e) par la déclaration de litige :

Nom : _____ Prénom : _____

Le cas échéant, le cours visé par la déclaration de litige est :

Numéro de cours : _____ Numéro de groupe : _____

1) Demande d'anonymat :

Pour cette déclaration, je souhaite conserver l'anonymat :

- Oui
- Non

Dans le cadre du traitement d'une déclaration de litige pédagogique, le comité peut préserver l'anonymat de l'étudiant(e) qui en fait la demande dans certaines conditions. La protection de l'identité de la personne qui fait une déclaration pourrait cependant venir limiter les recommandations faites par le comité. S'il s'avérait nécessaire de lever l'anonymat pour traiter le litige, l'étudiant(e) sera informé(e) de la situation par le biais du (de la) répondant(e). La personne qui fait la déclaration devra alors donner son accord et des moyens seront déployés pour que cette divulgation n'entraîne aucun préjudice. Advenant un refus de la personne, le comité ajustera ses recommandations.

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, veuillez expliquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez conserver l'anonymat :

2) Est-ce que vous avez rencontré votre enseignant pour tenter de régler la situation?

- Oui (répondre à 2.1)
- Non (répondre à 2.2)

2.1) Décrivez les communications ainsi que les moyens utilisés pour le faire (ex. : MIO, verbale, etc.)

Advenant une communication écrite, transmettez lesdites communications. Elles seront conservées par le (la) répondant(e). Dans le cas d'une communication verbale, décrivez le plus précisément possible les interactions qui ont eu lieu :

2.2) Si vous n'avez pas communiqué avec votre enseignant(e), veuillez en détailler les raisons :

2.3) Mises à part les communications, est-ce que d'autres actions ont été entreprises jusqu'à maintenant pour tenter de régler le litige pédagogique?

4) Est-ce que des personnes ont été témoins de la situation décrite dans cette déclaration?

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, veuillez remplir ce tableau :

Nom de la personne témoin de l'incident	En cas de besoin, est-ce que le comité peut se référer à cette personne pour aller chercher de l'information supplémentaire?		Est-ce que cette personne est informée de votre démarche de déclaration de litige pédagogique?	
	Oui	Non	Oui	Non

5) Veuillez expliquer quelles seraient, selon vous, les solutions envisageables qui pourraient aider à résoudre le litige pédagogique :

Signature(s)

- J'ai pris connaissance de l'ensemble de la Procédure de résolution des litiges pédagogiques et j'en comprends chacune des étapes.*
- Je confirme que les éléments mentionnés dans cette déclaration correspondent à ma perception de la situation et qu'ils sont mentionnés de bonne foi.*
- Je consens à ce que les recommandations émises par le comité de prévention des litiges pédagogiques soient transmises à mon aide pédagogique individuel.*

Signature :

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Date du dépôt de la demande : _____

Espace réservé au (à la) répondant(e) de prévention des litiges pédagogiques

Selon l'information qui m'a été transmise, je juge cette déclaration :

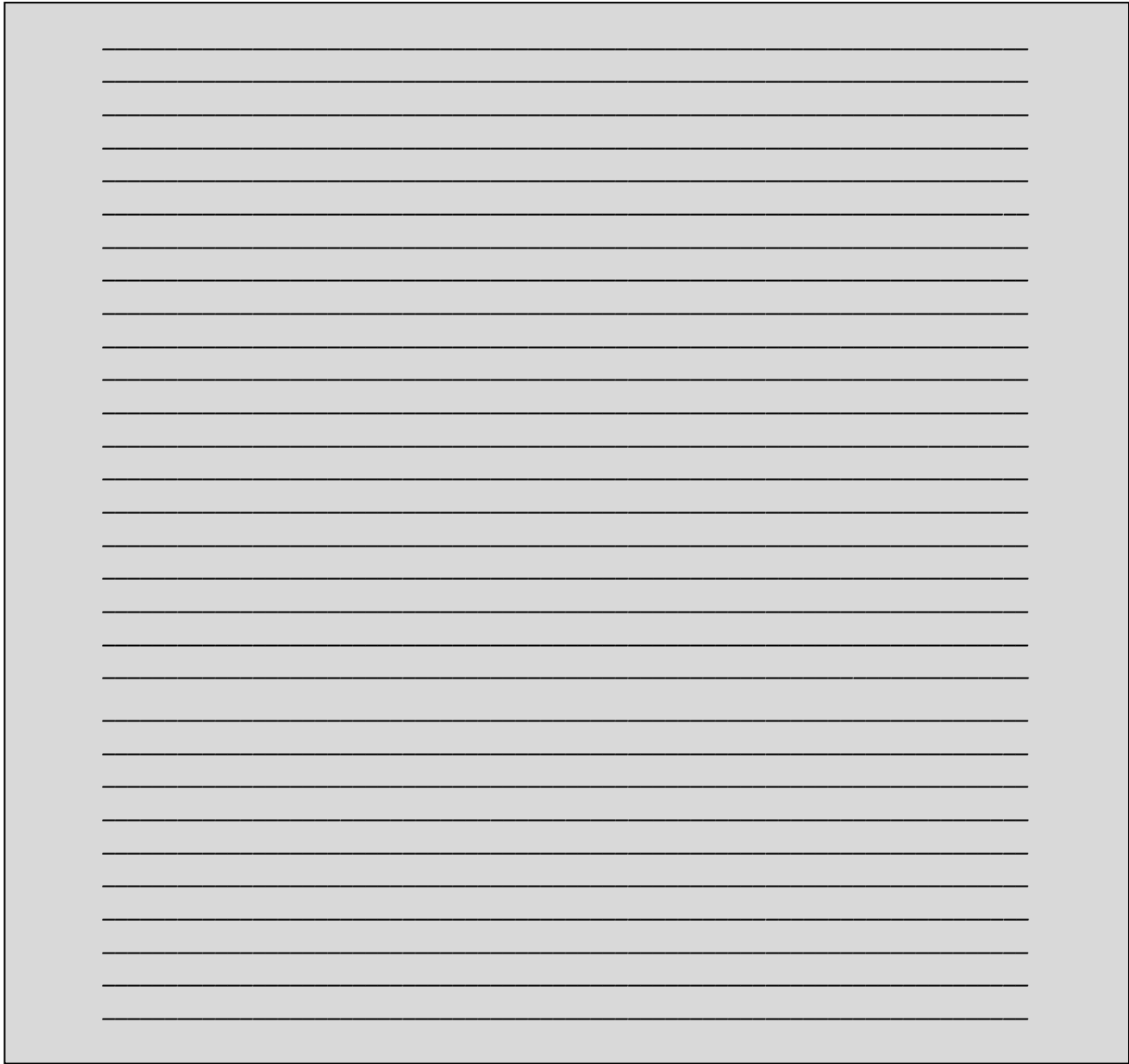
- Recevable
- Irrecevable

Dans le cas où la déclaration serait jugée irrecevable, expliquez les raisons de cette position :

- Je suis en désaccord avec la décision du répondant et je souhaite que ma déclaration soit acheminée au comité de prévention des litiges pédagogiques.

Signature de l'étudiant(e) : _____

Commentaires généraux du (de la) répondant(e) dans le cadre du dépôt de cette déclaration :

A large rectangular area with a light gray background and horizontal lines, intended for providing general comments. The lines are evenly spaced and cover most of the width and height of the box.

Signature du (de la) répondant(e) : _____